

## BARÈME DES FRAIS ESSENTIELS PLUS SUN LIFE<sup>MC</sup>

Sauf indication contraire, les frais décrits ci-dessous seront payés par les participants. La Sun Life peut modifier les frais aux moments opportuns, pour autant qu'elle vous en informe par écrit au moins 90 jours à l'avance.

### Frais de services

Retraits/transferts du participant avant la cessation de la participation	50 \$ par opération
	Chaque participant peut effectuer, sans frais, une opération par an sur le CELI. Les opérations sans frais ne s'appliquent pas au REER
Retraits ou transferts du participant à un autre établissement financier à la cessation de la participation, à la retraite ou à la cessation du régime	125 \$ par opération
Transfert du régime à un autre établissement financier	25 \$ par participant (minimum de 250 \$; maximum de 750 \$) (à votre charge)
Feuillets fiscaux de remplacement	10 \$ par feuillet officiel de remplacement
	Nota : Il est possible d'imprimer sans frais, à titre informatif seulement, des attestations fiscales à partir du site Web.
Relevés annuels papier/Relevés	10 \$ par relevé
	Nota : Les participants peuvent choisir l'option Zéro papier et recevoir des relevés numériques sans frais
Duplicata de relevés/relevés sur demande	25 \$ par demande
Insuffisance de fonds (c.-à-d. pour les cotisations)	25 \$ (imputés au cotisant)

**Les frais liés aux services facultatifs correspondent à une somme fixe ou sont déterminés au taux horaire prévu pour le service, selon le type de service que vous ou le participant, selon le cas, avez demandé. Si des services facultatifs sont demandés, la Sun Life présentera à l'avance une estimation du coût du service à la partie ayant fait la demande. La Sun Life vous facturera les frais liés aux services facultatifs, ou les prélèvera sur le compte du participant, selon le cas, au fur et à mesure qu'ils seront engagés.**

Les taxes seront appliquées aux frais de services selon la formule et de la manière requises par les lois pertinentes.

## **Frais basés sur l'actif – Fonds offerts**

Pour les fonds distincts, la Sun Life applique les frais établis sur une base annuelle indiqués.

\* Fonds non disponible sous le TFSA.

Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock (enregistré)*	1,07 %
Fonds indiciel d'actions américaines State Street Sun Life (non enregistré)	1,07 %
Fonds distinct indiciel d'obligations canadiennes State Street Sun Life	1,08 %
Fonds distinct indiciel d'actions canadiennes State Street Sun Life	1,08 %
Fonds distinct indiciel d'actions mondiales BlackRock	1,10 %
Fonds indiciel actions internationales State Street Sun Life	1,10 %
Fonds distinct indice MSCI ACWI islamique BlackRock	1,20 %
Fonds distinct indiciel+ Sun Life axés sur une date d'échéance **	1,20 %
Fonds distinct d'obligations multistratégie Sun Life	1,25 %
Fonds distinct d'actions canadiennes multistratégie Sun Life	1,30 %
Fonds distinct Granite Sun Life axés sur une date d'échéance **	1,35 %
Fonds distinct d'actions mondiales multistratégie Sun Life	1,50 %
Fonds distinct d'actifs réels multistratégie Sun Life	1,55 %
Compte à intérêt quotidien garanti (CIQG) Sun Life	N/A
Fonds garantis (1, 3 et 5 ans)	N/A

\*\*Les fonds/frais applicables seront selon le choix du promoteur dans la demande.

En ce qui a trait aux fonds distincts, la Sun Life applique des frais (imputés quotidiennement) correspondant au pourcentage établi sur une base annuelle de la valeur nette de l'actif détenu au titre du contrat dans ces fonds distincts, arrêtée au jour de l'évaluation. Ces frais sont déduits des fonds distincts avant la détermination des valeurs unitaires et sont pris en compte dans la valeur des soldes des comptes des participants.

Les frais basés sur l'actif des fonds distincts couvrent les services de gestion de placements fournis par le ou les gestionnaires de fonds et comprennent également les frais applicables à certains services donnés par la Sun Life relativement aux comptes des participants. Ces frais ne couvrent pas les frais d'exploitation applicables aux fonds distincts indiqués dans le contrat ni les frais d'exploitation des fonds sous-jacents, le cas échéant. Le montant global de ces frais est communiqué aux participants annuellement. Les frais d'exploitation des fonds distincts vous sont communiqués dans le rapport annuel sur les fonds distincts tandis que les frais d'exploitation de tout fonds sous-jacent vous sont communiqués sur demande.

Les taxes seront appliquées aux frais basés sur l'actif selon la formule et de la manière requises par les lois pertinentes.

## **Rajustement du taux d'intérêt**

La Sun Life appliquera une majoration du taux d'intérêt de 0,25 % aux nouveaux versements et aux fonds replacés. Cette majoration s'appliquera jusqu'à l'échéance de chaque versement. Le niveau de l'actif des fonds garantis pour le participant fera l'objet d'un examen, sur une base trimestrielle à la date déterminée par la Sun Life, en vue de déterminer la majoration additionnelle à appliquer. Le taux de la majoration additionnelle s'appliquera alors pendant le trimestre suivant aux versements et aux fonds replacés.

**Actif des fonds garantis pour le participant****Majoration du taux d'intérêt**

10 000,00 \$ à 24 999,99 \$	0,20 %
25 000,00 \$ à 49 999,99 \$	0,25 %
50 000,00 \$ à 99 999,99 \$	0,30 %
100 000,00 \$ à 249 999,99 \$	0,35 %
250 000,00 \$ ou plus	0,40 %

**La présente entente demeurera en vigueur pendant toute la durée des contrats. Cependant, la Sun Life se réserve le droit de modifier quelque clause que ce soit de la présente entente en vous donnant un préavis écrit d'au moins 90 jours. La Sun Life se réserve le droit d'apporter, de manière raisonnable, des améliorations ou des modifications mineures aux services énoncés dans la présente entente sans vous en informer au préalable.**